







Présentation des travaux de reconquête d'un champs d'exp<mark>ansion de crues sur la prairie communale de Larrazet</mark>







SEMINARIO FINAL TERRITORIOS FLUVIALES EUROPEOS

5 y 6 de junio, Pamplona

Présentation de la structure et du territoire

- Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone situé dans le sud du Tarn-et-Garonne
- Composé de 19 communes (population de 8 350 habitants)
- 4 employés permanents
- La Gimone : 150km de long ;
 50km en Tarn-et-Garonne
- Source au pied des Pyrénées
- Rejoint la Garonne au niveau de Castelsarrasin
- Rivière fortement aménagée
- Bassin versant de 827km², peu urbanisé (24 000 habitants)
- Principale activité économique : agriculture céréalière



Missions du syndicat de rivière

- Réalisation de travaux d'intérêt général :
 - d'entretien de la végétation des berges (= ripisylve)
 - de désencombrement du lit de la Gimone après les crues
 - de restauration des berges (plantations, aménagements)
 - de confortement d'érosions sur un enjeu public (pont, route)
- Coordination de l'ouverture des vannes des moulins en période de crues
- Lutte contre le ragondin
- Animation sur le maintien des prairies inondables
- Communication et sensibilisation à l'environnement et à la préservation des milieux aquatiques

→ Mise en œuvre des actions inscrites au Programme Pluriannuel de Gestion 2012-2016

Actions de restauration hydromorphologique de la Gimone

- Financement du syndicat de rivière par des aides publiques (Agence de l'Eau, Conseil Général, Région Midi-Pyrénées)
- Obligation d'intégrer au Programme Pluriannuel de Gestion (PPG), des actions permettant d'améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau (en conformité avec la Directive Cadre Européenne sur l'Eau)
- Actions-pilotes retenues au PPG 2012-2016:
 - Reconquête de champs d'expansion de crues
 - Diversification des écoulements
 - Aménagements de « zones tampon » entre la rivière et les cultures riveraines
 - Rétablissement de la continuité de la ripisylve
 - → Reconquête d'un champs d'expansion de crue sur une prairie communale, réalisée au printemps 2013

Présentation des travaux d'aménagement de la prairie communale de Larrazet

Prairie communale de Larrazet



Présentation du contexte

- Prairie communale de 2,2ha située au pied du village de Larrazet
- Gestion de la parcelle : 1 fauche par an, fourrage non exploité
- Présence d'une digue le long de la Gimone limitant l'inondation de la prairie aux crues décennales
- Crête de la digue à la même hauteur que les bâtiments situés sur l'autre berge
- Réseau de fossés préexistant sur la prairie
- Présence d'un seuil de moulin juste en aval de la parcelle





Enjeux locaux et intérêts du projet

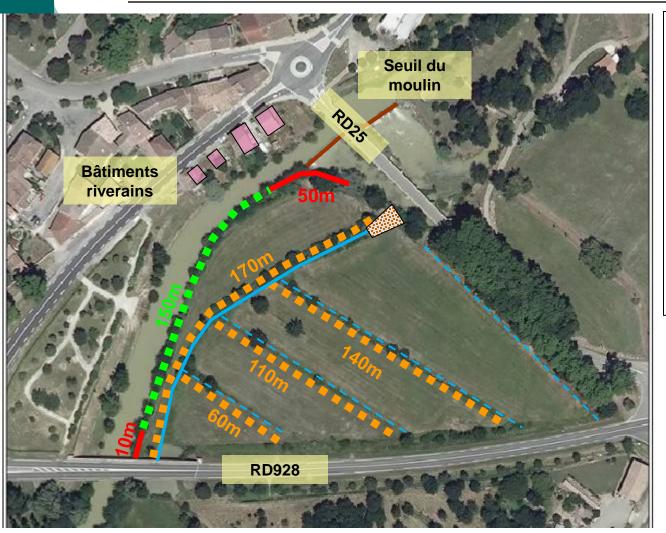
o Enjeux :

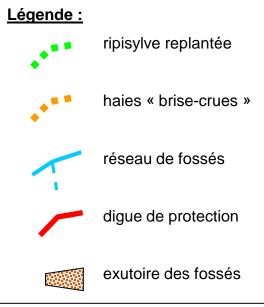
- Protection des habitations de la rive gauche
- Amélioration du fonctionnement naturel de la Gimone (reconnexion lit mineur-lit majeur)
- Gestion des vannes du moulin

Intérêts du projet :

- Rétablissement du champs d'expansion de crues (2,2ha)
- Restauration d'une prairie riveraine (zone humide)
- Limitation des risques liés aux crues pour les habitations
- Simplification de la manœuvre des vannes du moulin
- Désensablement des arches du vieux pont

Vue d'ensemble du site





Mise en œuvre du projet

- Réalisation des travaux en trois étapes :
 - Coupe de la végétation présente sur la digue
 - Terrassement, talutage et réalisation de l'exutoire des fossés
 - Plantations et ensemencement
- Démarches administratives préalables :
 - Travaux autorisés par la Déclaration d'Intérêt Général du Programme Pluriannuel de Gestion 2012-2016)
- Communication préalable sur le projet :
 - Présentation au Conseil Municipal de Larrazet (mairie)
 - Article dans la presse locale
 - Affichage en mairie et info dans le bulletin municipal
 - Réunion publique d'informations

Dévégétalisation de la digue



Arasement de la digue



Construction des digues de protection des ouvrages (pont et seuil)



Confortement de l'exutoire



Affinage du sol



Plantations et ensemencement



Coût des travaux et plan de financement

- Montant des travaux : 11 500 € TTC
- 80% d'aides publiques, soit 9 200 €
- Autofinancement : 2 300 €
- Entretien et suivi du site (sur 3 ans), en plus : 2 000 €



Suivi et valorisation du site

- Suivi du site en période de crue et évaluation de l'efficacité de l'opération (sur 3 ans)
- Convention de gestion avec la mairie de Larrazet (fauchage annuel)
- Entretien/remplacement des plantations assuré par le syndicat de rivière
- Panneaux d'information implantés sur le site pour expliquer les travaux



 Organisation d'animations scolaires sur site (école primaire de Larrazet)

Fonctionnement du site après travaux

- 2 crues décennales ont submergé le site après les travaux (juin 2013 et janvier 2014)
- Prairie entièrement inondée
- Peu de dégâts observés (plants et paillages arrachés)
- Bâtiments de la rive gauche non menacés par les crues
- Pas d'encombrement des vannes du moulin après les crues
- Caractère humide de la prairie plus affirmé
- Présence de jacinthes romaines (Bellevalia romana), plante protégée en France



Crue du 27 janvier 2014



Crue du 27 janvier 2014



Site après la décrue



Points essentiels au succès du projet

- Maitrise foncière (parcelle communale)
- Conception technique garantissant la pérennité des aménagements
- Coût modéré des travaux
- Bonne communication préalable sur le projet (acceptation sociale)
- Suivi et entretien du site aménagé assuré par le syndicat de rivière et par la mairie
- Valorisation de la prairie pour le public : sentier découverte, animations scolaires...

Merci de votre attention